

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

### Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 82 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc....

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada).  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

A Messieurs les curés,

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des paroisses.

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de 4½% à 6%.

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

"La Corporation des Obligations  
Municipales Ltée."

132, rue St-Pierre, Québec.

BUREAU A MONTRÉAL.

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

90, RUE ST-JACQUES.

# IL FAUT GUÉRIR

---

## VOTRE RHUME

---

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais **ne guérissent pas**. Au premier symptôme de **Mal de Gorge, enrouement, toux, rhume, bronchite**, prenez du

### TAROL



**Sirop composé de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et de Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.**

TAROL, soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHITE Aigue** ou chronique, la **CATARRHE**, la **GRIPPE**, la **COQUELUCHE**, le **CROUP** et **toutes les Affections graves ou légères des Poumons**. 25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

### VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonique des Poumons. Petit modèle ; 50c. grand modèle \$1.00.

Aux personnes Pâles, Faibles, Anémiques, nous recommandons l'usage régulier des **Pilules Cardinales** qui enrichissent le sang et fortifient tout l'organisme.—50c. la boîte.

**Dr Ed. MORIN & Cie, Limitee,**  
113, Côte de la Montagne, - - - - - QUÉBEC.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence : 15, rue Ste-Julie

**CHARLES GAGNON**  
AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS,  
MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
**40, RUE DE LA FABRIQUE**

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Édifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.— Rydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.— Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

## TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,**

**OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,650,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

### DEPT. D'ÉPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

# BOVRIL

## Sauve beaucoup d'argent

**BOVRIL** sauve beaucoup d'argent à la cuisine. Il fait des plats succulents avec des choses qu'on ne pourrait manger autrement. Son pouvoir reconstituant—ce dont nous avons précisément besoin en ces temps difficiles—surpasse de dix à vingt fois la quantité prise.

**C'EST CELA LE BOVRIL !**

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 369.—Quarante-Heures, 369.*

**Partie officielle :** Nomination ecclésiastique, 370.

**Partie non officielle :** **CATÉCHÉRIE DE LA SEMAINE :** Le sacrifice de la messe, 370. — **LITURGIE ET DISCIPLINE :** Célébration du mariage.—Bénédiction nuptiale, 374. — **CHRONIQUE DIOCÉSAIN :** 375. — **REVUE DU MONDE CATHOLIQUE :** France, 376 ; Italie, 377 ; Allemagne, 378 ; Brésil, 378 ; Roumanie, 378 ; Turquie, 379. — **VARIÉTÉS :** Disons le *Benedicite*, 379. — **LES LIVRES,** 380.

**Bulletin social :** **DOCTRINE :** La religion au Mexique, 381.—**FAITS ET ŒUVRES :** Aide aux Canadiens-Français de l'A. C. J. C., 382.

---

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 18 février.** — Quinquagésime. Du dim.  
**Lundi, 19.** — De la férie.  
**Mardi, 20.** — De la férie.  
**Mercredi, 21.** — LES CENDRES.  
**Judi, 22.** — CHAIRE DE S. PIERRE, à Antioche, *dbl. maj.*  
**Vendredi, 23.** — (Vigile de S. Mathias) S. PIERRE DAMIEN, év. et doct.  
**Samedi, 24.** — S. MATHIAS, apôtre, *dbl. 2 cl.*  
**Dimanche, 25.** — 1 du Carême. Du dim.

### QUARANTE-HEURES

18 février, Saint-Roch de Québec. — 20, Couvent de N.-D. de Lévis. — 22, Chapelle des Hurons. — 24, Couvent de Ste-Marie. — 25, Collège de Ste-Anne.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque :  
M. l'abbé PHYDIME JOBIN, vicaire à Saint-François-Xavier  
de Fraserville, a été nommé vicaire à Saint-Pamphile.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### CAUSERIE DE LA SEMAINE

#### LE SACRIFICE DE LA MESSE (1)

Le très révérend Père Lepicier continue la publication de son commentaire de saint Thomas. Il vient de livrer au public le volume qui traite du saint sacrifice de la Messe. Comme toujours la doctrine thomiste nous y apparaît sous une forme nouvelle et attrayante. La note de piété y résonne souvent, toujours baignée dans la pure lumière qui jaillit des sommets de la pensée théologique.

Après avoir établi que l'essence du sacrifice eucharistique consiste dans la consécration, le savant auteur se demande s'il y a vraiment immolation dans la consécration et en quoi elle consiste. Question difficile, sur laquelle les théologiens ont exprimé des opinions diverses.

On sait en effet que pour Vasquez le sacrifice de la messe consiste formellement dans la représentation du sacrifice de la croix, obtenue par la consécration. Suarez en trouve la raison formelle en ce que, par la consécration, le Christ, chose très noble et très agréable à Dieu, est rendu présent sur l'autel en l'honneur de la Divinité. Pour Lessius, au contraire, la messe est un vrai sacrifice parce que en vertu des paroles de la consécration, agissant

(1) LEPICIER : *Tractatus de Sanctissima Eucharistia*. Pars II : *De Sacrosancto Sacrificio Eucharistico*. Parisii, Lethielleux. L. 6.

comme un glaive, le corps et le sang du Christ sont séparés sur l'autel. C'est aussi dans cette effusion mystique du sang opérée par la transsubstantiation que Nic. Gühr voit la raison du sacrifice, et Billot admet également cette immolation mystique comme raison suffisante du sacrifice, car, dit-il, elle constitue le Christ, victime immolée sous une espèce étrangère, dans un état externe de mort. Lugo et Franzelin trouvent la raison formelle du sacrifice dans cet état sacramentel, état d'anéantissement, dans lequel se trouve réduite l'humanité du Christ par suite de la consécration. Le P. Tesnière adopte cette opinion (Cf. *Noms et Figures*). Cienfuegos prétend que le sacrifice consiste dans le fait que le Christ rendu présent sur l'autel suspend les opérations de la vie sensitive jusqu'à ce que l'hostie soit mêlée au vin, moment où il reprend ces opérations. Enfin d'autres catholiques plus récents font consister le sacrifice dans le fait que le Christ est comme annihilé et réduit à l'état d'une matière inorganique qui échappe aux perceptions des sens.

Le savant théologien, commentant le texte de saint Thomas, met de côté, avec beaucoup de raison, semble-t-il, toutes ces opinions qui ne paraissent pas exprimer la pensée du Maître. En effet, d'après saint Thomas et le concile de Trente, le sacrifice de la croix et celui de l'autel sont substantiellement et spécifiquement un seul et même sacrifice ; il n'y a entre eux qu'une différence accidentelle. D'où il faut conclure que la raison formelle du sacrifice de l'autel n'est pas autre que l'immolation qui a eu lieu sur la croix. L'immolation mystique qui se fait dans la consécration n'est que la condition *sine qua non* pour que le sacrifice eucharistique existe (Cf. p. 113). *In N. T. non repetitur sacrificium, seu oblatio, sed unicum sacrificium semel oblatum perseverat immolatio modo* (CAJETANUS).

De ce raisonnement, qui paraît bien logique, il suit que l'immolation de la croix existe virtuellement dans le sacrifice de l'autel, un peu comme la semence est dans la plante qu'elle a produite, et que la vertu du sacrifice de la croix opère immédiatement dans le sacrifice eucharistique, de la même manière que dans les sacrements. Le sacrifice eucharistique est donc par rapport au sacri-

fice de la croix, ce qu'est le mandat royal signifié par un ministre par rapport à l'autorité du roi lui-même, ou encore ce qu'est la présence eucharistique par rapport à la présence dans le ciel.

On comprend alors que celui qui assiste à la messe assiste au sacrifice de la croix ; qu'il y aurait exagération à appeler le sacrifice eucharistique une répétition du sacrifice de la croix, ou à ne voir dans le sacrifice eucharistique qu'une simple commémoration du sacrifice de la croix ; comme ce serait aussi une erreur de dire que le sacrifice de la Loi nouvelle diffère essentiellement des sacrifices de la Loi ancienne, car les deux Testaments ne diffèrent pas spécifiquement (Cf. p. 101).

Puisque le sacrifice de l'autel est le même que le sacrifice de la croix, il faut conclure encore que la sainte Vierge qui était au Calvaire comme corédemptrice du genre humain, conserve son rôle dans le sacrifice de l'autel et que le prêtre ne doit pas célébrer sans avoir recours à sa coopération. A toutes les messes qui se célèbrent sur la surface de la terre, la sainte Vierge assiste pour offrir encore son Fils à Dieu le Père.

En relation assez intime avec ce rôle de Marie dans le sacrifice eucharistique, se pose la question de la messe célébrée aux intentions de la sainte Vierge. A ce propos le savant auteur rappelle que c'est au sacrificateur de déterminer la fin du sacrifice, et que, partant, celui qui laisserait à la sainte Vierge le soin de déterminer l'intention à laquelle le sacrifice doit être appliqué, célébrerait une messe sans intention, dont les fruits retomberaient dans le trésor commun de l'Église. Dieu a assigné aux effets des causes proportionnées et c'est de ces causes que les effets doivent suivre. L'application des fruits du sacrifice par le sacrificateur est dans cet ordre de chose. Il n'en va pas de même cependant de la valeur impétoire et satisfactoire de nos bonnes œuvres, qui peut être remise à Marie pour qu'elle en dispose à son gré. (Cf. p. 198.)

Cette doctrine de l'unité substantielle et spécifique du sacrifice de la croix et de l'autel permet de donner une solution négative à la difficile question de savoir si celui qui assiste à plusieurs messes qui se célèbrent en même temps peut percevoir le fruit de

chacune d'elles. Il paraît évident, en effet, que si plusieurs messes célébrées en même temps coïncident exactement dans la partie essentielle, on ne peut percevoir le fruit que d'une seule. Car le sacrifice de la messe étant le même que celui de la croix, et ce dernier ayant une valeur infinie en soi, ne peut recevoir aucune augmentation. Partant, la valeur d'une messe ne peut être augmentée par une autre messe qui serait célébrée en même temps. Or comme chaque assistant participe au fruit du sacrifice en proportion de sa dévotion, il s'en suit que l'unique moyen d'augmenter cette participation est de perfectionner sa dévotion. On comprend facilement qu'il n'en est plus de même quand il s'agit de plusieurs messes successives, car alors les dispositions peuvent devenir plus parfaites d'une messe à l'autre, et dans ce cas il y a avantage à multiplier le nombre de messes. (Cf. p. 162.)

Il faut remarquer que le fruit de l'Eucharistie est perçu au moment même du sacrifice, c'est-à-dire à la consécration. Mais comme la communion appartient à l'intégrité du sacrifice, le prêtre et les fidèles n'entreront en participation parfaite du fruit du sacrifice que par la communion. Tous les fidèles qui assistent à la messe comprennent-ils bien ce point de doctrine ? (2) (Cf. p. 98.)

(à suivre)

A. CAMIRAND, *ptre.*

(2) Opuscules et ouvrages à répandre parmi les fidèles pour leur faire mieux connaître la sainte messe : *La Sainte Messe et les Mystères de la vie du Sauveur*, avec de nombreuses gravures, 96 pages. Tourcoing (Nord), 12, rue de Toulouse, et Bruxelles, 205, Chaussée de Wavre.

*Le Trésor du Chrétien ou le Saint Sacrifice de la Messe*, causerie, explication, exemples. 98 pages. Paris, Haton et Grammont, Œuvre St-Charles.

*La principale pratique de dévotion d'un écolier chrétien*. L'assistance à la messe. 32 pages. Grammont, Œuvre St-Charles, Paris, 66 rue Bonaparte.

*Le trésor caché ou les excellences de la Sainte Messe*, par saint Léonard de Port-Maurice.

Ces quatre opuscules nous paraissent excellents et devraient être répandus dans toutes les familles chrétiennes. Ils sont remplis de beaux exemples. Il faudrait cependant leur ajouter un bon opuscule qui traite de la communion quotidienne.

*La Sainte Messe*. Explication dogmatique, ascétique et liturgique à l'usage des fidèles, par l'abbé Ph. Mazoyer. *La Sainte Messe*, par le P. Martin de Cochem. *Le Saint Sacrifice de la Messe*, par N. Gühr. Ces trois derniers ouvrages ne sont pas des opuscules et s'adressent à des intelligences plus cultivées.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

## CÉLÉBRATION DU MARIAGE. — BÉNÉDICTION NUPTIALE

Q. — Je suis vicaire-desservant, en l'absence de mon curé qui fait un voyage de santé en Europe. Pendant l'Avent, j'ai béni le mariage d'un garçon et d'une fille, qui avaient obtenu de l'Ordinaire une dispense de *temps prohibé*. Après avoir reçu leur consentement, j'ai célébré la messe du jour, sans leur donner la bénédiction nuptiale. Quand les actes ont été signés, j'ai recommandé aux nouveaux époux de se présenter plus tard pour recevoir la bénédiction nuptiale, qui ne peut être donnée en temps prohibé. — Je voudrais savoir : 1o Si dans ce cas je pouvais permettre dans l'église la parure accoutumée pour les mariages ; 2o Si je devais m'abstenir de faire mémoire de la messe votive *pro sponso et sponsa* ; 3o Si, ne leur ayant pas donné la bénédiction nuptiale, je devais dans l'acte, dire quand même : "avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale" ; 4o Si, quand les époux me reviendront, je dois leur donner la bénédiction nuptiale pendant la messe (*intra missam*) ?

R. — 1o Cet appareil de la messe n'était pas défendu. Les choses prohibées par le *Rituel* (Tit. VII, chap. I, no 18) pendant le temps clos sont au nombre de trois : a) la bénédiction nuptiale qui comprend les prières après le *Pater* et le *Benedicamus Domino*, la célébration de la messe votive *pro sponso et sponsa* et la mémoire de la messe *pro sponso et sponsa* ; b) la conduite solennelle de l'épouse ; c) les festins des noces.

2o Cette mémoire de la messe *pro sponso et sponsa* se trouvant parmi les choses défendues pendant le temps clos, vous deviez vous abstenir de faire cette mémoire.

3o D'après *l'Ami du Clergé* (année 1882, page 433), "ces mots : *et leur avons donné la bénédiction nuptiale* doivent alors s'omettre", comme d'ailleurs l'on doit les supprimer au mariage d'une veuve. — La bénédiction nuptiale proprement dite ne pouvant être en effet autre chose que la bénédiction du Missel ou en d'autres termes la récitation des prières qui se disent pendant la messe *pro sponso et sponsa* après le *Pater* et le *Benedicamus Domino*, ce serait une affirmation fautive de tout point.

4o Quand vos époux reviendront demander la bénédiction nuptiale, vous devrez la leur donner pendant la messe (*intra missam*), puisque de droit commun la bénédiction nuptiale est inséparable de la messe, sans être cependant exclusivement attachée à la messe votive *pro sponso et sponsa*. — Nous disons de droit com-

*mun*, car ici dans la province civile de Québec nous jouissons d'un privilège qui n'est pas banal. L'Archevêque de Québec avait déjà demandé à Rome si un mariage concourant avec une messe de sépulture qui ne pouvait se différer, dans une paroisse où il n'y a qu'un prêtre, cette bénédiction (*Propitiare*) pouvait se donner hors de la messe, et la messe du mariage céder à celle de la sépulture ; et, le 13 mars 1819, on lui avait répondu *affirmativement*. Plus tard, sur les instances des Pères du Troisième Concile Provincial de Québec, un décret de la S. Congrégation de la Propagande, approuvé par Pie IX le 5 février 1865, "concessit facultatem, pro omnibus diocesisibus provincie, impertiendi extra missam benedictionem nuptialem solemnem iis sponsis quibus eadem jure communi licet intra missam impertiri, accedente tamen rationabili causa." — Donc vous pourriez, avec une cause raisonnable (ce qui ne suppose pas la nécessité ou la gravité), donner la bénédiction nuptiale à vos époux hors de la messe.

N. B. — Quand des époux, mariés en temps prohibé, viennent demander plus tard la bénédiction nuptiale, et qu'il n'y a pas de cause raisonnable pour se prévaloir de notre indult, il n'est pas nécessaire de choisir un jour où l'on peut dire la messe *pro sponsis* ; on peut prendre la messe du jour, un double de seconde classe par exemple, en faisant mémoire de la messe *pro sponsis*. — Il faut que les deux époux se présentent ; la seule présence de l'épouse ne suffit pas. — Ces deux points ont été réglés par un décret de la S. Congrégation des Rites, du 27 mai 1911.

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Vêtire et profession religieuse.** — Le 2 février dernier, Sa Grandeur Mgr Roy présidait une cérémonie de vêtire et de profession religieuse chez les sœurs de Saint-François d'Assise à l'Enfant-Jésus, comté de Beauce.

Ont pris le saint habit :

Mlles Eva Bélanger, de Saint-Bruno de Chambly, en religion sœur Marie-Louis-Nazaire ; Sidonia Bernier, de Sainte-Martine de Courcelles, en religion sœur Marie Saint-Clément ; Hedwige Labbé, de l'Enfant-Jésus, en religion sœur Marie-Jeanne d'Arc ; Anna Ouellet, de l'Île Verte, en religion sœur Marie-Paul-Eugène.

Ont prononcé leurs vœux temporaires : sœur Marie Saint-Alphonse et sœur Marie de Lourdes.

Ont fait leurs vœux perpétuels : sœur Marie-Eustelle ; sœur Marie Saint-Raymond et sœur Marie Sainte-Martine.

Après la célébration de la sainte messe, Mgr Roy prononça le sermon de circonstance. Sa Grandeur rappela aux religieuses les obligations qu'elles s'imposent par leurs vœux de religion, leur donnant comme modèles Notre Seigneur Jésus-Christ et leur Père saint François d'Assise.

**Malade.** — M. l'abbé Gaudiose Lemieux, curé de Saint-Honoré de Shenly, a subi dernièrement une assez grave opération à l'Hôtel-Dieu de Québec. Jeudi dernier, le 8 février, son état ayant subitement empiré, on a cru prudent de l'administrer. Il prend maintenant un peu de mieux.

---

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### FRANCE

**Le centenaire des Frères Maristes.** — Le 2 janvier, les Frères Maristes, en France et dans le monde entier, ont célébré le centenaire de la fondation de leur Congrégation par le vénérable Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat, alors vicaire à Lavalla, petit village du diocèse de Lyon.

Plusieurs fois béni et ensuite solennellement approuvé par le Saint-Siège, d'abord en 1863 et définitivement en 1903, cet Institut s'est rapidement répandu en France et dans le monde entier. Le grain de sénevé jeté en terre par le pieux abbé et deux jeunes gens en 1817 est devenu rapidement un grand arbre.

Les Frères Maristes exercent leur zèle dans 182 diocèses ; ils ont 644 établissements, près de 200,000 élèves et plus de 6,000 membres.

Voici, par ordre de fondation, les pays dans lesquels les Frères Maristes possèdent des écoles : France, Angleterre, Iles Fidji, Belgique, Ecosse, Irlande, Afrique du Sud, Syrie, Iles Samoa, Australie, Nouvelle Calédonie, Nouvelle-Zélande, Iles Seychelles, Canada, Espagne, Italie, Etats-Unis, Danemark, Colombie, Chine, Suisse, Algérie, Turquie, Arabie, Brésil, Egypte, Cuba, République Argentine, Serbie, Bulgarie, Grèce, Pérou, Hongrie, Ceylan, Chili, Madagascar, Allemagne.

La Maison-Mère qui, avant 1903, était à St-Genis-Laval, près de Lyon, se trouve, depuis les expulsions de 1903, à Grugliasco, près de Turin, en Italie.

Plus de 800 frères sont présentement sous les drapeaux. Soixante-dix d'entre eux ont trouvé la mort sur les champs de bataille ou ont succombé à leurs blessures. Nombreux aussi sont les blessés parmi eux.

**Mort du P. Villette.** — Le R. P. Emile Villette, supérieur des Lazaristes, soit de 4,000 prêtres de la mission de Saint-Lazare et d'environ 38,000 Sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul, est décédé à Dax, dans le courant de décembre dernier.

Il était né à Somain (diocèse de Cambrai). En 1878, il entra chez les Lazaristes. En 1879, il était envoyé comme professeur de philosophie au séminaire d'Oran. En 1887, âgé de 31 ans, il devenait supérieur du séminaire de philosophie de Solesmes (diocèse de Cambrai). En 1892, il était nommé vice-supérieur du grand séminaire de Cambrai et supérieur de la même institution, en 1898.

En 1903, les Lazaristes, comme toutes les autres congrégations enseignantes furent forcées par le gouvernement de prendre le chemin de l'exil. Ils durent abandonner les vingt-trois grands séminaires qu'ils dirigeaient en France. Le P. Villette devint alors procureur général de la Congrégation. Pendant onze ans il remplit cet office et visita plusieurs provinces étrangères de sa Compagnie : les États-Unis, l'Orient, l'Autriche, la Pologne, l'Allemagne, l'Italie.

En 1914, il succédait au P. Fiat, démissionnaire, comme supérieur général de la Congrégation. Une intense activité ruina en peu d'années sa robuste santé.

Il était très estimé de S.S. Benoît XV, qui le connaissait personnellement depuis longtemps.

#### ITALIE

**Pour les faire respecter.** — L'état-major italien a envoyé aux autorités militaires une circulaire dénonçant les besognes humiliantes dont sont parfois chargés les prêtres-soldats et rappelant les instructions données à cet égard à l'époque de la mobilisation. La circulaire énumère en effet toute une série de travaux de propreté qui ne s'accordent pas avec la dignité du prêtre.

**Un vœu.** — Le 6 janvier dernier, dans la cathédrale Saint-Marc, devant les autorités civiles et militaires de la place et une grande foule de peuple, le cardinal Lafontaine, patriarche de Venise, au nom du clergé et des fidèles, pendant qu'étaient mises en branle toutes les cloches des églises de la ville, a solennellement promis à la sainte Vierge que si elle épargne à Venise les horreurs des bombardements aériens ou autres pendant cette guerre, une église sera élevée en son honneur avec un hospice y attenant sur la plage de Lido et que, chaque année, à l'anniversaire de la pose de la première pierre, lui-même ou ses successeurs viendront y célébrer la messe après avoir jeûné le jour précédent, et après avoir invité chaque fois, sans les y obliger, les fidèles à faire ce jeûne et à assister à cette messe.

ALLEMAGNE

**Deux cardinaux.** — La *Gazette populaire de Cologne*, l'organe catholique allemand, publiée en gros caractères, sous la rubrique : "Affaires ecclésiastiques", une note émanant, selon toute apparence, de l'archevêché de Cologne, laquelle confirme que les deux cardinaux dont le Saint-Père a annoncé qu'il se réservait la nomination sont Mgr Bertram, archevêque de Breslau, en Prusse, et Mgr Hüyn, archevêque de Brunn, en Autriche.

BRÉSIL

**Acte de bon sens.** — Le Sénat de l'Etat de Bahia, l'un des principaux Etats de la Confédération du Brésil, vient de voter une annuité considérable pour aider le séminaire diocésain à former des prêtres. Il considère, avec raison, le clergé comme un élément de premier ordre pour le progrès de l'Etat et, malgré la crise économique qui par le fait de la guerre européenne sévit partout présentement, il ne craint pas de manifester ainsi publiquement la haute idée qu'il se fait de la valeur du prêtre dans la société moderne.

ROUMANIE

**Le Saint-Père et la Roumanie.** — Le Saint-Père s'était empressé, il y a peu de temps, d'envoyer un télégramme de félicitations à la reine Marie de Roumanie, dès que la nouvelle parvint à Rome d'un bombardement, par les aviateurs allemands, de la résidence d'été de la famille royale.

Le *Corriere d'Italia* a publié le texte de la dépêche significative par laquelle la reine de Roumanie répondit au télégramme pontifical :

" A Sa Sainteté le Pape Benoît XV,

" Le roi et moi, comme aussi mes enfants, nous exprimons avec respect et émotion notre profonde reconnaissance à Votre Sainteté pour les sentiments de noble sollicitude chrétienne qui ont inspiré les vœux que vous avez bien voulu nous adresser à l'occasion de l'attentat dont la grâce divine nous a préservés, mes filles et moi.

" MARIE, reine de Roumanie."

De son côté, l'*Indépendance roumaine*, organe officiel du gouvernement roumain, concluait des appréciations élogieuses sur cet acte du Pape, par les réflexions suivantes : " La Roumanie entière sera reconnaissante au Pape Benoît XV pour tout l'intérêt dont il a fait preuve en cette occasion pour notre bien-aimée reine et la famille royale."

L'in-  
ment d  
tombés  
des Dai  
La  
par le n  
férents  
Ces  
tantino  
des sépu  
taire cat

Da  
perdu l'  
paru la  
les prièr  
qu'on in  
sa prése  
C'est à  
sans dou  
Cep  
grâces à  
vous man  
Dep  
les chrét  
Pou  
maison e  
ne veut  
on dîne  
plus trist  
Ains  
famille,  
Est-ce q  
pieuses q  
un sérieu  
au plus,  
va repre  
enfants d

TURQUIE

**L'intervention du Pape.** — S. S. Benoît XV a demandé au gouvernement de Constantinople que les tombes des soldats français et anglais tombés sur la presqu'île de Gallipoli, au cours de la désastreuse expédition des Dardanelles, fussent conservées intactes et religieusement gardées.

La demande a été accueillie avec déférence ; et ordre a été donné par le ministre de la guerre ottoman de tirer des photographies des différents cimetières où reposent les corps des soldats français et anglais.

Ces photographies ont été remises au délégué apostolique à Constantinople et par lui envoyées au Saint-Père avec deux *Exposés sur l'état des sépultures dans la presqu'île de Gallipoli* dus, l'un, à un aumônier militaire catholique, et l'autre à un aumônier protestant.

## VARIÉTÉS

## DISONS LE BENEDICITE

Dans un trop grand nombre de familles chrétiennes, on a perdu l'habitude de la prière en commun ; en même temps a disparu la coutume de dire le *Benedicite* et les *Grâces*, c'est-à-dire les prières du commencement et de la fin du repas. Même lorsqu'on invite un prêtre, dans bien des foyers, on se met à table en sa présence sans même songer à lui demander de bénir les mets : C'est à un tel point que plusieurs prêtres, par excès de discrétion sans doute, n'y prennent plus garde !

Cependant Notre-Seigneur, dans le Saint Évangile, rend grâces à son père à l'instant du repas, et saint Paul écrit : *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu.*

Depuis l'origine de l'Église, c'est une sainte coutume parmi les chrétiens de sanctifier la table.

Pourquoi nous sommes-nous laissé aller à paganiser ainsi la maison et le repas ? Les prétextes donnés sont détestables : on ne veut pas gêner les étrangers qui pourraient se trouver invités ; on dîne vite et le temps manque ; on n'y pense pas... et voici le plus triste prétexte et le plus vrai : *on n'ose plus.*

Ainsi l'un en face de l'autre, entre chrétiens, à la table de famille, on n'ose plus. N'est-ce pas rougir de Notre-Seigneur ? Est-ce que tant de personnes sincèrement chrétiennes et même pieuses qui liront peut-être ces quelques lignes, ne pourraient faire un sérieux examen de conscience, et, dès ce soir, dès demain tout au plus, rompant avec ce triste respect humain, annoncer qu'on va reprendre l'usage de ces prières, chargeant au besoin l'un des enfants de rafraîchir la mémoire si l'on oublie ? Ce petit enfant

pourrait dire le *Benedicite* et les *Grâces*. Mais le mieux, c'est que le père de famille se charge de ce noble office.

Un économiste célèbre, Le Play, a écrit : "Tant qu'à une table je ne pourrai pas réciter le *Benedicite* sans qu'aucun de mes hôtes s'en étonne, je ne croirai pas avoir assez fait pour le retour des bonnes coutumes."

Si un prêtre est invité, qu'on le prie de bénir la table.

Un jeune homme de bonne famille, mais où l'on ne disait pas le *Benedicite*, vient un jour visiter un monastère. Par une faveur spéciale il est admis au réfectoire des moines. Ce *Benedicite* chanté solennellement par toute la communauté, ce grand signe de croix tracé par l'Abbé sur les mets, pendant que les religieux se tiennent respectueusement inclinés, le saisissent. C'en est fait : partout où il ira, sous aucun prétexte il n'omettra les prières du repas. Et il tint parole.

"De retour dans ma famille, raconta-t-il plus tard, j'entre non sans quelque appréhension dans la salle à manger, mais j'avais promis à Dieu ; je prends donc mon courage à deux mains et... Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. Le signe de croix était fait et le respect humain à tout jamais vaincu.

— *L'Ange du Purgatoire.*

---

### LES LIVRES

R. P. HARPIN, O.P. *Le Saint Rosaire : Guide des Fidèles.* Vol. in-12 de 225 pages. Prix : 25 sous. — *Le Saint Rosaire : Guide du Prêtre.* Vol. in-12 de 285 pages. Prix : 40 sous. Chez l'auteur, à Fall River, Mass., 818 Middle St., ou bien à *le Rosaire*, St-Hyacinthe.

Cet ouvrage que le R. P. Harpin offre aujourd'hui au public, lui est un titre sérieux à la reconnaissance des prêtres et des fidèles. Ils y trouveront de la matière un exposé complet, clair, méthodique, solidement pensé, sobrement écrit, à jour de toutes les décisions promulguées jusqu'ici par l'Eglise.

Quand il s'agit du Rosaire, il y a toujours quelque chose de nouveau à dire et des trouvailles à faire. Les lecteurs rendront à l'auteur cette justice qu'il a su donner à ce qu'il écrit un tour nouveau et vivant, que la façon surtout dont il a groupé les enseignements de Léon XIII forme un ensemble particulièrement lumineux et saisissant. Bref, ce sont des pages précises, pratiques, substantielles, entraînantes et vigoureuses ; un même souffle les anime, celui d'un enthousiasme ardent non moins qu'éclairé pour la prière si chère au cœur de Marie et de l'Eglise, car "dans l'Eglise, c'est comme à Lourdes, la sainte Vierge ne va pas sans son Rosaire."

Si  
péenne,  
un conc

De  
élabora  
faite et  
un peu  
reuse c  
barbari  
tient s  
horde i  
mettre

C  
"l'Égl  
berté c  
prêtre  
brutal  
princip  
nombr  
croire.

D  
New-!

vé et e

E

vèlent  
de cet

jouiss

c'est f

secon

S

gieux

l

temp

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### LA RELIGION AU MEXIQUE

Si nous n'étions pas hypnotisés par la conflagration européenne, ce qui se passe actuellement au Mexique soulèverait un concert d'indignation par tout l'univers catholique.

Depuis des semaines l'Assemblée Constitutionnelle de ce pays élaborait une charte "de liberté". L'œuvre est maintenant parfaite et, vraiment, telle que la devaient attendre ceux qui suivent un peu ce qui se passe depuis trop longtemps en cette malheureuse contrée ; instrument de tyrannie, exhibition cynique d'une barbarie digne de la tourbe de Carranzistes qui, depuis quatre ans, tient sous une sanglante oppression le peuple mexicain. Cette horde inique chargée déjà de crimes sans nom, vient d'en commettre un nouveau : le vol légalise.

Carranza et ses adeptes protestaient ne vouloir qu'une chose : "l'Église libre dans l'État libre". Ils parlaient d'or sur la liberté de conscience et la liberté du culte. Et chaque fois qu'un prêtre tombait sous leurs coups assassins, qu'une religieuse était brutalement jetée dans la rue, c'était toujours au nom du "grand principe américain, la séparation de l'Église et de l'État". Et nombre de politiciens à l'extérieur faisaient profession de les croire.

De temps à autre, une voix, sortie de centres élevés tels que New-York et Washington, protestait de sa confiance en l'idéal élevé et en la sincérité de Carranza.

Eh ! bien, l'une et l'autre qualité du président-bandit se révélèrent à la lumière brutale de la nouvelle constitution. Au lieu de cette séparation tant prônée de l'Église et de l'État, chacun jouissant dans sa sphère d'une autorité indépendante et suprême, c'est tout simplement la mise en esclavage de la première par le second. La propriété religieuse est confisquée encore une fois.

Séminaires, collèges, couvents, asiles, hôpitaux, édifices religieux de toute sorte deviennent propriété de l'État.

Une clique sans foi ni morale statuera donc sur le nombre de temples qu'elle jugera convenable d'ouvrir et de fermer, se fera

rubriciste fixant le rite des cérémonies religieuses, nommera elle-même le ministre du culte. Église esclave dans un État tyran. Voilà l'idéal d'un Carranza.

Cette indignité soulève la conscience de la grande majorité qui supporte frémissante un joug de terreur d'autant plus insolent qu'il se voit soutenu à l'extérieur. Car on n'ignore pas que Washington a reconnu officiellement Carranza. Mais où est-il donc ce président des États-Unis qui s'était juré de ne pas reconnaître au Mexique un gouvernement qui ne garantirait pas la liberté du culte ?

### FAITS ET ŒUVRES

#### AIDE AUX CANADIENS-FRANÇAIS DE L'A. C. J. C.

Nous avons reçu du Comité central de l'A.C.J.C. une lettre nous demandant de publier le rapport suivant. Ce que nous faisons très volontiers. Notre excellente jeunesse nous permettra de la féliciter sur l'heureux résultat de sa généreuse et patriotique initiative.

“ L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française inaugurerait le 21 décembre 1914 une campagne de souscriptions en faveur des écoles bilingues de l'Ontario. Elle faisait appel à la générosité des Canadiens-français de toutes les provinces. Le patriotisme des nôtres a répondu avec une libéralité au-dessus de tous les éloges. Notre trésorier général, M. Émile Girard, est heureux de rendre compte au public de l'emploi des sommes que nous avons perçues.

#### RECETTES :

##### Souscriptions :

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| Pour l'Association canadienne-française   |             |
| d'Éducation d'Ontario. . . . .            | \$52,457.85 |
| Pour le journal <i>le Droit</i> . . . . . | 575.00      |
|                                           | —————       |
|                                           | \$53,032.85 |
| Intérêts sur dépôts en banque. . . . .    | 308.45      |
|                                           | —————       |
|                                           | \$53,341.30 |

DÉBOUR  
Sousci  
Ren

Tra

Tra

FRAIS G  
Loy  
Mu  
Dél  
Coi

Fra  
Imj  
Paj  
Loc  
Da  
Fra  
Tél  
Vél

SALAIRI  
M.  
RÉMUN.  
M

## DÉBOURSÉS :

## Souscriptions :

|                                                                                                                            |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Remise par le Comité central de l'A.<br>C. J. C. à l'Association canadienne<br>française d'Éducation d'Ontario. . .        | \$31,777.24 |
| Transmises directement par les sous-<br>cripteurs à l'Association canadienne-<br>française d'Éducation d'Onta-<br>rio..... | 18,449.63   |
| Transmises au journal <i>le Droit</i> sur de-<br>mande des souscripteurs.....                                              | 575.00      |

---

 \$50,801.87

## FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ORGANISATION :

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| Loyer de salles.....          | \$200.00 |
| Musiciens.....                | 40.00    |
| Délégations.....              | 18.65    |
| Comité de St-Hyacinthe :      |          |
| frais de perception.....      | 20.00    |
| Frais divers d'organisation.. | 29.76    |
| Impressions.....              | 723.65   |
| Papeterie.....                | 63.05    |
| Location de meubles.....      | 10.00    |
| Dactylographie.....           | 40.00    |
| Frais de poste.....           | 633.32   |
| Téléphones et télégrammes..   | 6.10     |
| Vérification.....             | 30.00    |

## SALAIRE :

M. A. Saint-Maurice. 537.50

## RÉMUNÉRATIONS :

|                     |         |        |             |
|---------------------|---------|--------|-------------|
| MM. H. Fortier..... | \$82.50 |        |             |
| J. Durand.....      | 62.50   |        |             |
| O. Tremblay... ..   | 15.00   |        |             |
| W. Desrosiers..     | 15.00   |        |             |
| H. Soly.....        | 12.40   | 724.90 | 2,539.43    |
|                     |         | <hr/>  | <hr/>       |
|                     |         |        | \$53,341.30 |

(Signé) Émile GIRARD, *Trésorier général.*

Nous avons examiné et vérifié le livre de caisse et les autres documents à nous remis par le trésorier de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, M. Émile Girard, et certifions que l'état ci-haut est conforme à ce livre et aux autres documents fournis.

Tous les déboursés sont justifiés par des chèques et des pièces de caisse.

(Signé)

L.-A. HURTUBISE,  
Victor PELLETIER,  
*Vérificateurs.*

Montréal, ce 25 janvier 1917.

Une période d'apaisement semble s'ouvrir pour ceux qui se sont courageusement défendus ; aussi nous abstiendrons-nous pour ne pas attiser le feu des passions, de faire le moindre commentaire sur la situation bilingue dans la province voisine.

Il nous reste cependant un devoir à remplir envers tous ceux qui ne sont pas demeurés indifférents à l'appel que nous faisons en faveur de nos frères de l'Ontario : c'est celui que commande la reconnaissance. A tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de ce mouvement patriotique, qu'ils nous aient aidés de leurs encouragements, de leur influence ou de leurs deniers, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude. A tous nous adressons de chaleureux remerciements.

(Signé)

G.-H. BARIL, M.D.,  
*Président général de l'A. C. J. C.*

Ottawa, 19 janvier 1917.

Reçu de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne la somme de cinquante mille, deux cent vingt-six dollars et quatre-vingt-sept centins, provenant de la souscription commencée le 21 décembre 1914 en faveur des écoles bilingues d'Ontario.

(Signé) L'ASSOCIATION C.-F. D'ÉDUCATION D'O.,

Par Alex. GRENON,

*Secrétaire.*

\$50,226.87

F  
C.  
A.  
E  
31  
31  
31  
31  
30  
au  
Le  
ies  
Siè  
Bu  
Age

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
décembre, 1916 - - - - - \$1,006,931.34

**\$1,006,931.34**

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 décembre 1916

| ANNÉES       | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|--------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc 1909  | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 31 " 1911    | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 31 " 1913    | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 31 " 1915    | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 30 déc. 1916 | 492      | 36,505                  | 70,023   | 1,006,931.34 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Leckwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ\*

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00       | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|--------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - PAR MOIS - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95     | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.88 |
| 2   | 123.73       | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41       | 376.89   | 555.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05       | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 323.72       | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1943.06   |
| 6   | 394.44       | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30       | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.56   | 2804.99   |
| 8   | 542.37       | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.89   |
| 9   | 619.70       | 1239.61  | 1859.59  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38       | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47       | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04       | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17       | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.83      | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.35      | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6816.10   |
| 16  | 1230.64      | 2461.64  | 3698.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.75      | 2657.95  | 3998.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.37      | 2860.19  | 4391.46  | 5722.29  | 7152.63   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03      | 3078.55  | 4804.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35      | 3293.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91      | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| \$ 5.00 ou moins  | .....3 sous |
| de 5.00 à \$10.00 | .....6 "    |
| de 10.00 à 30.00  | .....10 "   |
| de 30.00 à 50.00  | .....15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

BISCUITS

PROVISIONS

CONSERVES DE FRUITS

LÉGUMES

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

E

ELLES

0 tous  
enfants  
F UN

ide de  
mes :

10.00

65.88  
42.70  
30.97  
30.97  
43.06  
07.61  
04.99  
55.59  
19.80  
28.05  
20.77  
28.37  
21.31  
20.06  
15.10  
16.91  
6.00  
12.91  
8.15  
2.29  
5.90

IALE

idats  
taux

rent  
des  
it et  
les  
sans  
mar-

FONDÉE AU CANADA EN 188

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE " VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTRÉAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGHONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUÉBEC

eu  
bit  
dis  
cer  
et 1

160  
qu'

me  
tior

I  
47

LA

17

Edite  
Gr  
sépul  
véque

Art

Spé  
scolai

## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS**  
**GROS ET DÉTAIL**  
**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
**GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ndeliers  
e artis-  
argent.  
inalté-

L.

ONS  
repte.

B

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**  
53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

## J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église      Téléphone 5502      QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. G., F. R. A. J. C.

A. A. P. G., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHETEZ

VOS

# FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et<sup>e</sup> Caron.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-  
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILLOU  
et LEVIS RUE EDEN

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL, et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débiteures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles